

LES CLEFS DU BUDGET 2021



LES ÉLUS DÉLÉGUÉS À LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET À L'OPTIMISATION DES FINANCES COMMUNALES

M-C. HUCK
CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉ



P. BURNER
CONSEILLER ATTACHÉ



B. SALINI
CONSEILLER ATTACHÉ



Qu'est ce qu'un budget ?

LE BUDGET 2021 DE LA VILLE A ÉTÉ VOTÉ LE 8 AVRIL 2021 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL. COMMENT A ÉTÉ ORIENTÉ CE BUDGET ? DANS QUEL CONTEXTE LOCAL ET NATIONAL S'INSCRIT-IL ? QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE LONG TERME ?

DÉCOUVREZ TOUTES LES EXPLICATIONS DANS CE PETIT GUIDE PÉDAGOGIQUE.

Le budget de toute commune est constitué de recettes et de dépenses. Chaque année le conseil municipal autorise un plafond de dépenses à ne pas dépasser et prévoit les

recettes de la commune pour une année civile. Il doit obligatoirement être équilibré, à savoir que le montant des dépenses doit être égal à celui des recettes.

Les recettes

Les deux premières sources de recettes sont les impôts locaux et les financements de l'État

Les impôts locaux sont constitués de :

- **la taxe d'habitation** qui sera totalement supprimée à partir de 2023, pour les résidences principales
- **la taxe foncière** payée par les propriétaires des biens immobiliers

Ces impôts sont notamment calculés en fonction de la valeur estimée du loyer des habitations et d'un taux défini par la commune, encadrés par l'État

Le financement de l'état

À ces recettes fiscales s'ajoute un **financement de l'État**. Autrefois, c'était l'État qui gérait les crèches ou la construction des écoles primaires et maternelles par exemple. Depuis la reprise de cette compétence par les communes, l'État verse des dotations à ces dernières pour compenser les dépenses effectuées.

Les autres recettes

Il existe aussi **d'autres recettes** comme par exemple les services facturés aux administrés pour les prestations rendues (inscription à la cantine, la garde des enfants ou le stationnement payant), les redevances des délégations de services publics, droits de mutation, de même que les redevances versées par les occupants du domaine public (terrasses).

Les dépenses

Coté dépenses, il en existe 2 types : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses sont dédiées par exemple aux charges d'entretien courant (bâtiments, voiries, éclairages, ...), à la crèche et aux accueils de loisirs, à l'action sociale, aux subventions aux associations...



Les dépenses en investissement sont dédiées quant à elles à l'amélioration des réseaux, à la modernisation de l'éclairage public et des voiries ou encore à la réalisation de nouveaux équipements.

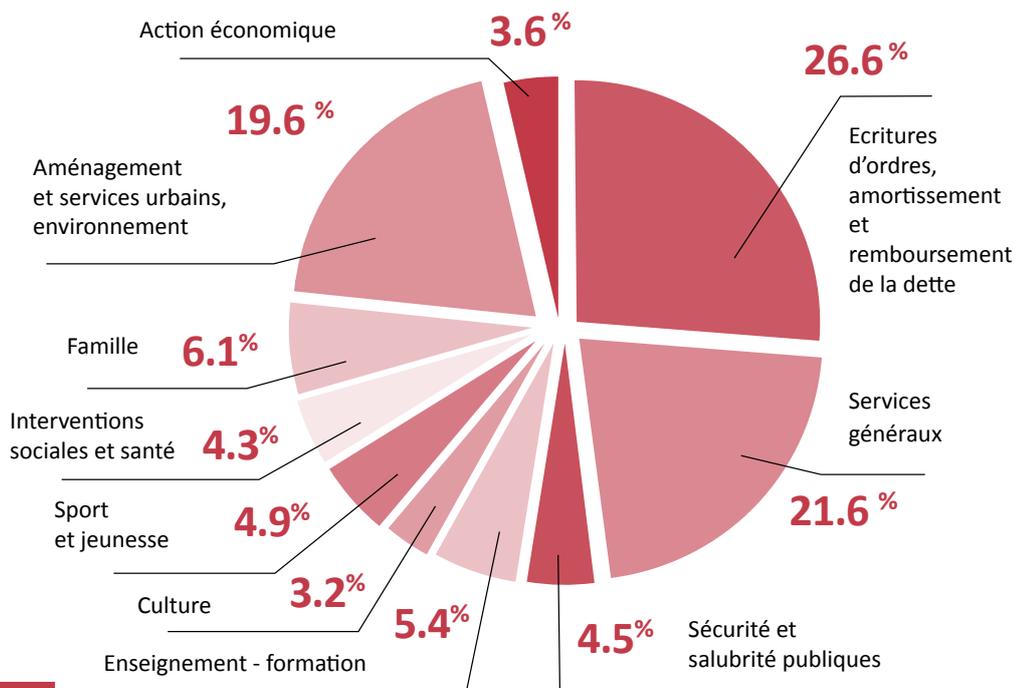


Le budget de Cavalaire

Le budget de Cavalaire est de 25 millions d'euros

Il est voté au plus tard le 15 avril de chaque année et est précédé d'un débat en Conseil municipal. (DOB)
La commune adapte ainsi ses dépenses et ses recettes pour équilibrer son budget mais aussi pour investir.

RÉPARTITION DU BUDGET PAR POSTE



Le saviez-vous ?

Combien coûte véritablement un service communal ?



CRÈCHE

Coût horaire brut d'une place en crèche :

13,78 €

Tarif horaire moyen (en fonction du quotient familial) payé par les Cavallais :

1,55 €



CENTRE DE LOISIRS

Coût d'une journée d'accueil :

40 €

Tarif par jour payé par les Cavallais, (en fonction du quotient familial) :

de 4 à 21 €



CANTINE SCOLAIRE

Coût d'un repas à la cantine scolaire

11,50 €

Tarif payé par les Cavallais :

2,80 €



MÉDIATHÈQUE

Budget de fonctionnement/jour

1923 €

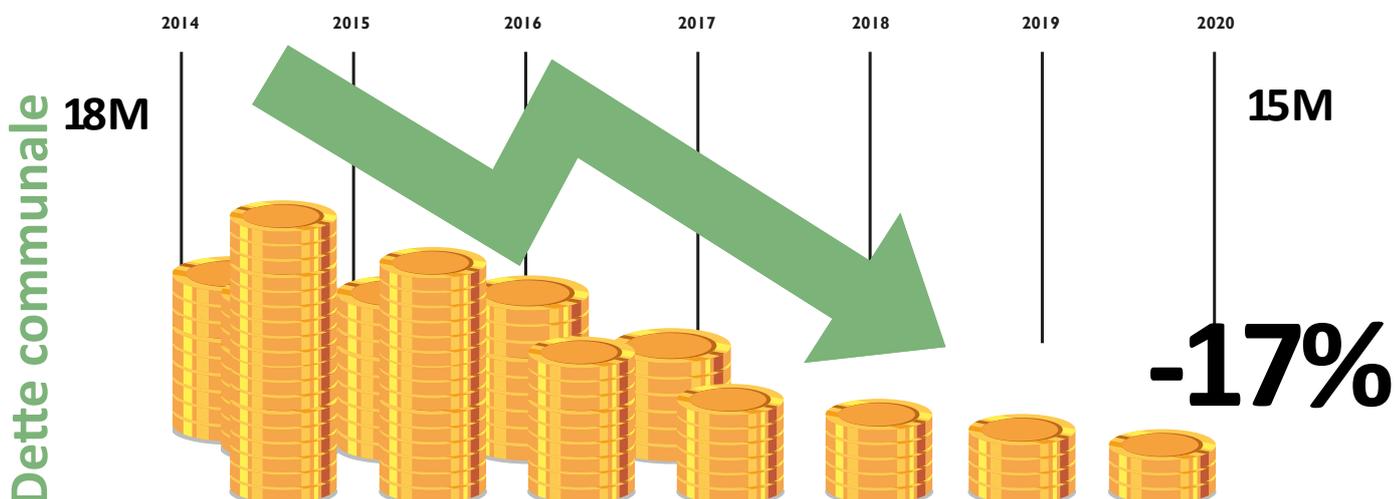
Tarif de la carte adhérent pour les Cavallais / an

15 euros

Un contexte local et national difficile

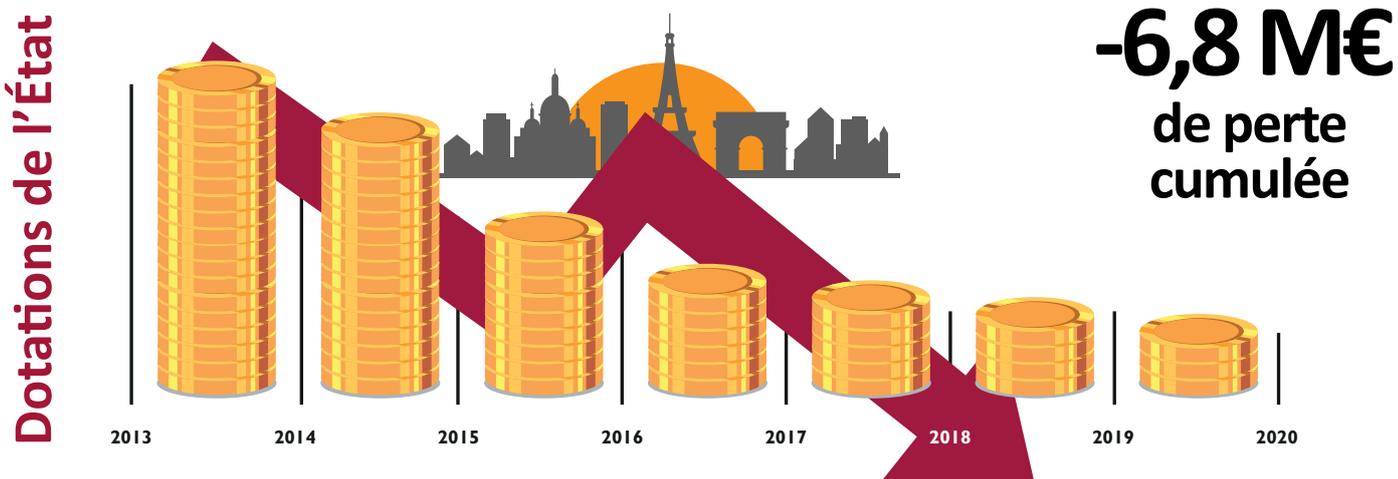
Un budget maîtrisé ...

En 6 ans, le Maire et son Conseil municipal ont réussi à maintenir un budget équilibré et à réduire le taux d'endettement. Ainsi l'encours de la dette est passé de 18 millions en 2014 à 15 millions en 2020 soit une baisse de 17%. La dette par habitant a ainsi été ramenée de 2409 € à 1834 €.



... malgré le désengagement de l'Etat

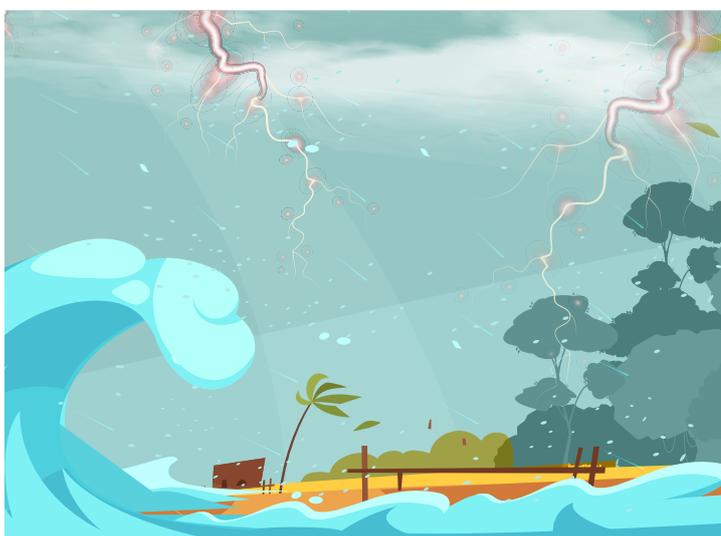
Parallèlement, l'Etat se désengage de plus en plus fortement depuis 2014. Ainsi, pour Cavalaire, ce sont 6,8 millions d'euros cumulés perdus depuis 7 ans que la commune a dû compenser.



... la baisse d'autres recettes

Comme par exemple la baisse constante des recettes liées aux produits des jeux du casino. Depuis plusieurs années une baisse constante est observée. La perte cumulée de cette recette est aujourd'hui de :

**1,2 million d'euros
chaque année**



... les dépenses imprévues

La Ville a dû également faire face à des dépenses imprévues. Par exemple, la tempête de 2019 a fortement endommagé notre littoral et nécessité

1,13 million €

de travaux pour assurer la restauration du sentier du littoral.

... et la crise sanitaire 2020

En 2020, face à la crise de la COVID 19, la commune a accusé une perte de **870 000 €** liée à la baisse des recettes :

Par exemple :

- les taxes liées à la baisse des transactions immobilières **-178 000 €**
- les taxes sur les terrasses et les plages **-130 000 €**
- les produits des jeux du casino **-337 000 €**

Elle a dû aussi dépenser **200 000 €** afin d'équiper les soignants et ses administrés.

Soit une perte totale de **1,07 million €**



Et demain ?

Les orientations pour l'année 2021

Retrouver une capacité d'autofinancement ...

Entre le désengagement de l'État, la baisse de certaines recettes locales, les dépenses imprévues (tempête de 2019) et la crise de la Covid, la municipalité s'est retrouvée contrainte de puiser dans son «matelas», mettant ainsi à mal sa capacité d'autofinancement.

Une situation qui ébranle quelque peu la mise en oeuvre de la politique d'investissement et la réalisation de nos projets structurants.

Pour résorber cette difficulté, plusieurs pistes ont été définies : la continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et une hausse de la taxe foncière bâtie.

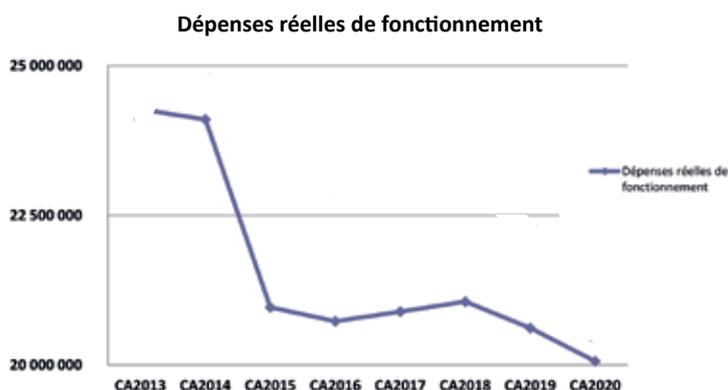


Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Afin d'assurer le réajustement de sa politique budgétaire, la municipalité va maintenir ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement initiés en 2014. (voir graphique ci-dessous).

En 2020, nos dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une baisse de 2,69% par rapport à celles de 2019.

Cette maîtrise s'opère au niveau des charges à caractère général (carburants, fournitures, frais d'actes et contentieux ...) les charges financières, les charges du personnel et les autres charges de gestion.





Une hausse de la taxe foncière bâtie

Afin de pouvoir dégager un autofinancement raisonnable de nos investissements 2021, une évolution du taux de la taxe foncière bâtie de **15%**, a été votée lors du Conseil municipal du 8 avril 2021.

Il s'agit d'une décision politique difficile mais parfaitement assumée compte tenu du contexte actuel.

A combien correspondra l'augmentation ?

La taxe foncière est calculée sur la base de la valeur locative cadastrale. La moyenne de cette valeur est sur

Cavalaire de 2216 €. Ainsi, l'augmentation moyenne de la taxe foncière correspond à 104€/an soit 9€/mois.

**104€/an
soit 9€ /mois.**

Le saviez-vous ?

La taxe foncière n'a pas été augmentée de façon durable depuis 2003

Ce n'est qu'en 2014 qu'une augmentation de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) temporaire a été décidée, et ce afin de sortir du réseau d'alerte dans lequel la municipalité précédente s'était enlisée. Une fois

l'équilibre budgétaire rétabli, la Ville a souhaité que le montant de la TFB revienne à son niveau initial. Un souhait quasiment exaucé à 0.30 % près. (voir graphique ci-dessous).



Ci-contre, l'évolution de la taxe foncière non bâtie, de la taxe d'habitation (qui sera complètement supprimée en 2023 pour les résidences principales) et de la taxe foncière bâtie

Construire l'avenir de notre territoire

Les orientations budgétaires définies par le Conseil municipal du 8 avril ont donc pour objectif principal de rétablir notre capacité d'autofinancement afin de :

1/ Maintenir un service de qualité et développer notre politique d'investissement

Permettre aux familles de profiter de tarifs avantageux que ce soit pour une place à la crèche, un repas à la cantine scolaire ou encore, une offre culturelle accessible à tous est une priorité pour la municipalité.

Il est également nécessaire de retrouver une marge de manœuvre essentielle à l'investissement ceci afin d'assurer l'entretien des voiries, la rénovation de nos écoles, l'amélioration de nos éclairages publics, etc.

A cette fin, les plans pluriannuels d'investissement concernant son patrimoine bâti, ses espaces verts et son parc informatique ont été également engagés.

2/ Assurer le développement de notre territoire grâce aux projets structurants

Toujours en terme d'investissement, la priorité reste la valorisation de notre territoire par le biais de nos projets structurants.

En premier lieu, la maison de la Nature dénommée l'Usine (construction qui sera vertueuse, BDM Or) marquera le début d'une politique environnementale forte en faveur des équipements publics communaux.

Ensuite le projet Coeur de ville, qui a pour ambition de redynamiser le quartier Jean Moulin - Henry Gros pour devenir un lieu de vie incontournable.

Ces investissements contribueront au développement de notre commune pour que cette dernière puisse tendre vers une attractivité à l'année et devenir un acteur majeur du dynamisme du golfe de Saint-Tropez.

